

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunévillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**1 juin 2023**

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents** :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Régis CHOMEL DE JARNIEU, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, René WAGNER

**Mandat de procuration** : Jonathan KURKIENCY à Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Maurice HERIAT, Bruno MINUTIELLO à Jean-Paul FRANCOIS, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

**Absents** : Jean-Claude BAZIN remplacé par Régis CHOMEL DE JARNIEU, Christian GEX, Christophe SONREL

**Voix consultatives** : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient excusés.

**Secrétaire de séance** : Madame Rose-Marie FALQUE

Membres présents.....21  
Absents ayant donné mandat de procuration.....6  
Absents.....3  
Votants.....27

#### **Délibération 2023-038 Mobilité** :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	25	2	0	0

## **MOBILITÉS : PROJET DE CRÉATION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GRAND NANCY SUD 54 SUR LES MOBILITÉS ET LES INFRASTRUCTURES**

Les axes autoroutiers qui desservent Nancy et le sud de la Meurthe-et-Moselle connaissent un trafic en augmentation et des perturbations aux heures de grande circulation, nécessitant une approche globale des enjeux et une pluralité de réponses qui permettent d'aboutir à l'amélioration des infrastructures autoroutières ou routières et au développement d'offres de mobilités adaptées.

Dans une approche prospective, il s'agit de prendre en compte les principaux projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur les déplacements. Au premier rang de ces projets figure la construction du CHRU dans le secteur de Brabois, en bordure de l'A33. Cette implantation générera une hausse des besoins de déplacements et nécessite à la fois une desserte multimodale efficace, afin de limiter une hausse du trafic routier dans ce secteur, et une optimisation des aménagements routiers. Mais plus généralement, c'est la gestion du trafic sur les axes autoroutiers et la recherche de solutions au sein des mobilités durables qui se placent au cœur des préoccupations.

En effet, au-delà de la gestion des flux, la poursuite des objectifs inscrits dans la Stratégie Nationale Bas Carbone implique de développer des solutions de déplacement moins consommatrices d'énergie fossile. Cette démarche doit ainsi être conçue dans un cadre partenarial et de manière globale avec la participation de l'ensemble des autorités territoriales compétentes (services de l'Etat, collectivités territoriales et leurs groupements).

Il s'agit de prendre en compte sur tous les axes routiers l'ensemble des alternatives pouvant être encouragées (transports collectifs, covoiturage, mobilités douces, intermodalités entre la route, la voie ferrée et les voies cyclables, zones de délestage, report modal du transport de marchandises...). Il est également question d'étudier les mesures de protection qui réduiront les impacts actuels des infrastructures, mais aussi celles portant sur la sécurité et la sûreté des usagers de la route, en cohérence avec les politiques nationales menées dans ces matières.

La démarche partenariale projetée qui mettra en œuvre ce programme dans sa globalité prendra la forme d'un Groupement d'Intérêt Public, réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Il convient néanmoins de préciser que cette dernière n'a pas vocation à se substituer au contrat opérationnel de mobilité, en cours de création.

Cette convention prévoit que les membres du GIP apportent des contributions volontaires pour garantir le fonctionnement.

Ainsi, le PETR du Pays du Lunévillois, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, est invité à adhérer à cette entité.

Sur proposition de Monsieur le Vice-président et vu son rapport, le comité du Pôle après en avoir délibéré à 25 voix pour et 2 voix contre (C. PAILLARD, G. MERESSE-VOLLAUX) :

- **APPROUVE** l'adhésion du PETR du Pays du Lunévillois au Groupement d'Intérêt Public sur les Mobilités et les Infrastructures sur le territoire de Nancy-Sud54
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 13 juin 2023  
Philippe DANIEL,  
Président.

